

Durée : entre 1 h et 1 h 30

Sujet

Alcool : le fœtus préfère l'abstinence

Toxique pour l'adulte, l'alcool l'est encore plus pour le fœtus. S'il n'existe pas de correspondance mathématique entre le degré d'alcoolisme de la mère et les risques pour l'enfant, on sait qu'une consommation élevée entraîne des complications fréquentes et graves. Il apparaît même que des consommations modérées sont loin d'être anodines.

L'alcool, comme de nombreuses substances, traverse le placenta, pour passer de la circulation sanguine de la mère à celle de l'enfant. Ainsi, on conçoit facilement que l'absorption de boissons alcoolisées pendant la grossesse n'est pas particulièrement favorable au système nerveux et aux autres tissus du fœtus en développement.

Des malformations caractéristiques

Les risques sont majeurs au cours du premier trimestre de la grossesse, lorsque les organes sont en formation. Les conséquences de l'alcoolisme de la mère peuvent se traduire par une fausse couche ou un syndrome d'alcoolisme fœtal associant différentes malformations congénitales. L'aspect du visage est souvent caractéristique, avec un nez court et retroussé, la racine du nez aplatie, la lèvre supérieure courte, la mâchoire inférieure en retrait, les yeux petits avec un épicanthus (repli de la peau recouvrant l'extrémité interne de l'œil) et un petit tour de tête. Cet aspect persiste à l'âge adulte, de même que la petite taille. Des malformations cardiaques sont fréquentes, de même que des malformations des organes génitaux et des articulations. Enfin, un retard mental est souvent présent : le syndrome d'alcoolisme serait la troisième cause de retard mental d'origine congénitale.

Un risque pour les neurones

Il est important de préciser que ces anomalies ne sont pas héréditaires. Si la personne ne boit pas elle-même, elle n'a aucun risque de transmettre ces malformations à sa descendance. Le plus souvent, les mères d'enfants atteints de syndrome d'alcoolisme fœtal buvaient plus de cinq ou six verres par jour au début de leur grossesse. À partir de dix verres, les risques deviennent très élevés (30 à 40). Dans le Nord-Pas-de-Calais, région de France où l'on note le plus grand nombre de femmes alcooliques, 150 enfants naîtraient chaque année avec une forme grave de syndrome d'alcoolisation fœtale et 500 avec une forme plus légère. Au deuxième et au troisième trimestre de la grossesse, l'alcool ne provoque pas de malformations, mais peut être responsable d'un retard de croissance et d'un accouchement prématuré. Il exerce de plus un effet toxique sur les neurones, qui peut entraîner des altérations du développement psychomoteur, avec des troubles du comportement et un déficit intellectuel.

Pas de consommation régulière

Qu'en est-il d'une consommation modérée d'alcool ? Devant l'impossibilité d'établir une dose minimale en deçà de laquelle l'alcool serait sans danger pour le fœtus, les spécialistes préfèrent généralement recommander aux femmes enceintes d'éviter de boire régulièrement ou de faire des excès, même isolés. Aucune étude, chez la femme, ne permet d'affirmer que boire un verre de vin par jour nuit au fœtus, cependant des expériences chez l'animal indiquent que des consommations quotidiennes équivalentes à un ou deux verres peuvent entraîner une altération du développement moteur et une diminution des capacités d'apprentissage. Comme pour le tabac, l'abstinence semble donc préférable, même s'il ne faut certainement pas culpabiliser si l'on boit, en quantité raisonnable, de temps à autre. Rien ne vous empêche donc de fêter ce merveilleux événement autour d'une coupe de champagne... à condition de ne pas en abuser.

Dr Chantal Guéniot, www.doctissimo.fr

1. Dégagez les idées principales du texte. (En moins de 10 lignes)

Notation : 4 points dont 0,75 pt pour l'orthographe

2. À votre avis, quels sont les facteurs qui conduisent une femme enceinte à boire de l'alcool ?

Notation : 4 points dont 0,75 pt pour l'orthographe

3. Quelles mesures de prévention peuvent être mises en place pour éviter ou limiter l'alcoolisme des femmes enceintes ?

Notation : 4 points dont 0,75 pt pour l'orthographe

Corrigé

Réponse à la question 1

Lorsqu'une femme enceinte consomme de l'alcool, durant ses premiers mois de grossesse, le fœtus risque d'avoir des malformations et la femme peut subir une fausse-couche, car l'alcool est toxique pour le fœtus. Il a été constaté que lorsque l'alcool est consommé de manière plus tardive, des retards de croissance, des carences intellectuelles chez l'enfant et des naissances prématurées peuvent avoir lieu. Néanmoins, on ne note pas d'études qui traitent les méfaits que peut engendrer une consommation d'alcool modérée, c'est pourquoi, les médecins conseillent aux femmes enceintes de s'abstenir totalement de boire pendant leur grossesse.

Réponse à la question 2

Contrôler la consommation d'alcool chez la femme enceinte ou encore l'arrêter exige qu'on connaisse les raisons qui la poussent à boire et déterminer quelle buveuse elle est. Nous pouvons constater deux types de buveuses chez les femmes enceintes, la buveuse de manière excessive mais occasionnelle et la buveuse modérée, mais de façon quotidienne.

Si la femme consomme une quantité considérable d'alcool, occasionnellement, c'est qu'elle n'est pas consciente des dangers que représente la consommation d'alcool sur le fœtus. Un bon nombre de femmes ignorent ou sous-estiment les méfaits de l'alcool pendant la grossesse, ce qui explique parfaitement le taux d'alcoolisation fœtale.

Consommer couramment sous-entend que la femme était une buveuse régulière avant même de tomber enceinte et qu'elle n'arrive pas à s'en empêcher, y compris pendant sa grossesse. On parle ici d'une dépendance à l'alcool. En effet, l'alcoolisme est une maladie qui est caractérisée par une addiction psychologique et physique à l'alcool. Les personnes présentant des symptômes de dépendance ne peuvent pas se retenir de boire, même en étant consciente des risques que cela représente, il s'agit d'un besoin aussi bien physique que moral qui demande, un sevrage et une assistance médicale de la part d'un(e) addictologue.

Réponse à la question 3

Vu tous les risques de l'alcool sur le fœtus et des conséquences liées au syndrome d'alcoolisation fœtale, il est impératif d'agir en conséquence et de combattre ce fléau.

À cet effet, les pouvoirs publics ont mis en place des solutions visant l'arrêt ou la réduction de la consommation d'alcool chez la femme enceinte. Nous pouvons alors noter les phrases de prévention et les icônes barrées où l'on voit une femme enceinte tenant un verre, sur les étiquettes collées sur les bouteilles d'alcool ainsi que toutes les campagnes préventives que développent les institutions, les associations et l'INEPS (Institut National de l'Éducation pour la Santé), à savoir des spots de sensibilisation, des affiches, etc.

Malgré toutes les mesures prises à ce sujet, beaucoup de personnes continuent à penser que l'alcool n'est pas nocif pendant la grossesse, si la consommation est modérée. Il faudrait donc combattre ces idées reçues et prévoir plus de campagnes de prévention et de sensibilisation sur la nocivité de l'alcool pendant la grossesse ainsi que sur toute l'hygiène de vie de la future maman durant cette période. Afin d'arriver à atteindre le maximum de personnes et de renforcer les campagnes préventives, il faudrait augmenter les nombres des personnes qui s'occupent du repérage et des campagnes communicatives. On pourrait suivre, également, le modèle des actions anti-tabac en diminuant ou en interdisant les publicités pour les boissons alcoolisées ou encore en augmentant, le coût des produits éthyliques.